

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV L'EPARGNANT

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 21 décembre 1996

Siège social : Rue Hédi Nouira -1001 Tunis

En application de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18 avril 2023, SICAV L'EPARGNANT a le plaisir d'informer ses actionnaires qu'elle règle, au titre de l'exercice 2022 un dividende de **5,547 dinars** par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du mardi 16 mai 2023 selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraire
- Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV L'EPARGNANT, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 16 mai 2023 ; la solde, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au lundi 15 mai 2023 pour faire leur choix. Passé ce délai, le Dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV L'EPARGNANT.